



Rapport sur les plans et les priorités

Ministère de la Justice du Canada

2013-2014

La version originale a été signée par
L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE	1
SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION.....	3
Raison d'être	3
Responsabilités	3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes	4
Priorités organisationnelles	6
Analyse des risques.....	8
Sommaire de la planification	10
Profil des dépenses.....	11
Estimations par crédit.....	13
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable.....	13
SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RESULTAT STRATEGIQUE.....	17
Résultat stratégique 1: Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	15
Programme 1.1 : Gouvernance du régime juridique canadien	16
Points saillants de la planification.....	21
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	23
Points saillants de la planification.....	25
Résultat stratégique 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada	25
Programme 2.1: Programme des services juridiques au gouvernement	26
Points saillants de la planification.....	27
Programme 3.1 : Services internes.....	31
Points saillants de la planification.....	32
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	35
Principales données financières	35
États financiers prospectifs	36
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires.....	36
Dépenses fiscales et évaluations	36
SECTION IV : AUTRES POINTS D'INTÉRÊT	37
Coordonnées de l'organisation.....	37
Renseignements supplémentaires.....	37
Notes de fin.....	37

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le plan stratégique du ministère de la Justice de 2013-2014.

Ce document explique de quelle façon le Ministère continuera de servir les Canadiens et les Canadiennes et atteindra ses résultats stratégiques, en l'occurrence un système de justice équitable, adapté et accessible et des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada.

Au cours du prochain exercice, le Ministère aidera le gouvernement à mettre en œuvre son programme législatif, qui vise à rendre les rues et les collectivités canadiennes plus sûres. Cela comprend, entre autres choses, de rendre les délinquants violents plus responsables de leurs actes, de défendre les droits des victimes et d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice.

Nous continuons d'élaborer des politiques efficaces dans les secteurs relevant de la compétence fédérale, en l'occurrence le droit pénal, la justice pénale pour les jeunes, le droit familial, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones et les questions relatives aux victimes. Nous nous efforçons également de renforcer notre capacité d'offrir des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux.

Fidèles à l'engagement qu'a pris le gouvernement d'accroître l'efficacité et l'efficience de ses opérations, nous continuerons de moderniser nos pratiques administratives tout en maintenant notre engagement d'exceller dans la prestation de nos programmes et services.

Je suis impatient de travailler avec nos partenaires de tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'avec les membres de la profession juridique et les Canadiennes et Canadiens en vue de rendre notre système de justice plus moderne et plus efficace.



L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du
Canada

SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION

Raison d'être

Le ministère de la Justiceⁱ a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada.ⁱⁱ

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère seconde le ministre de la Justice dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 49 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones ainsi que le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, rédige des textes législatifs et répond aux besoins juridiques des ministères et organismes fédéraux.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868, lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur le ministère de la Justice*,ⁱⁱⁱ qui énonçait les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral; à ce titre, il aide à assurer un système de justice équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux;
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 800 employés dévoués équivalents temps plein, dont environ 60 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 40 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires disséminés dans tout le pays.

Les juristes forment environ la moitié de cet effectif. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment des parajuristes, des spécialistes en sciences sociales, des gestionnaires de programmes, des spécialistes des communications, du personnel administratif, des professionnels des services informatiques et des agents financiers.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

Le ministère de la Justice cherche à atteindre deux résultats stratégiques qui reflètent la double fonction du ministre de la Justice et procureur général du Canada :

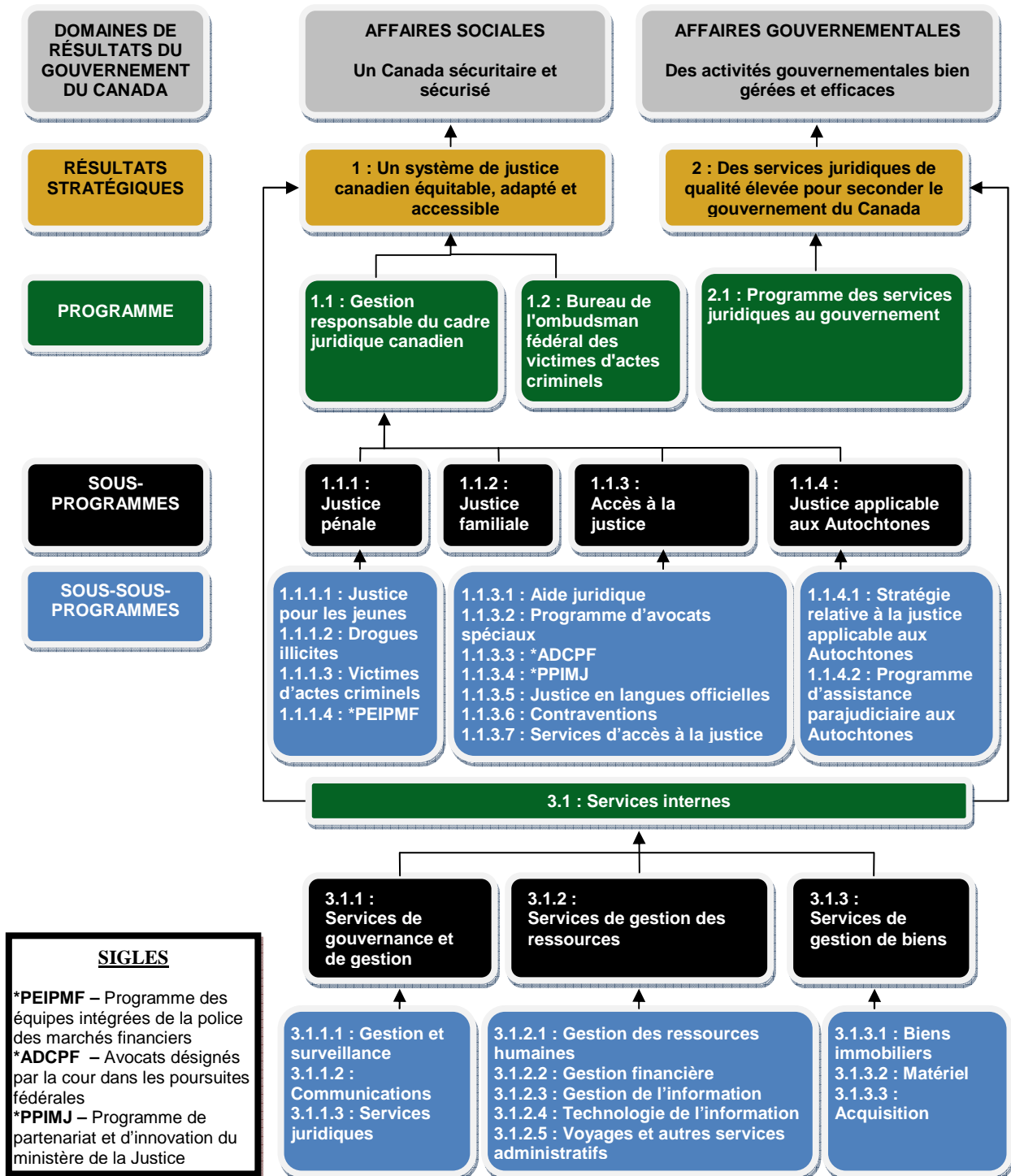
- Résultat stratégique 1 : *Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*
- Résultat stratégique 2 : *Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement fédéral*

Le Ministère contribue à la réalisation de ces résultats stratégiques :

- en travaillant avec ses partenaires des administrations fédérale, provinciales et territoriales et avec des parties intéressées de l'ensemble du Canada pour élaborer et maintenir un système de justice équitable, adapté et accessible qui répond aux besoins et aux attentes des Canadiens;
- en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice et en élaborant à cette fin des politiques, des lois et des programmes pour renforcer le cadre national;
- en fournissant un financement permanent aux provinces et aux territoires pour l'exécution des programmes en matière d'administration courante de la justice;
- en fournissant des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes, comme le prévoit la *Loi sur le ministère de la Justice*.

La représentation ci-après donne une vue d'ensemble des programmes du Ministère, illustre les liens entre les résultats stratégiques, les programmes, les sous-programmes et les sous-sous-programmes et montre comment ils appuient le gouvernement du Canada.

2013-14 Architecture d'alignement des programmes



Pour obtenir de l'information sur les sous-programmes et sous-sous-programmes, veuillez vous reporter au site Web du Ministère.^{iv}

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique et programme
Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens	En cours	RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible Programme 1.1 – Gouvernance du cadre juridique canadien
Description		
<p>Raisons de la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les progrès rapides de la technologie, l'évolution des structures sociales, les menaces intérieures et internationales et le bouleversement des contextes politiques influent sur la façon dont le système de justice aborde la sécurité nationale et la sécurité personnelle. • En nous concentrant sur les lois et les programmes qui ont pour but d'accroître la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens, nous contribuerons à faire en sorte que le système de justice canadien demeure moderne et efficace. Notre action concourra, quant à elle, à garantir que le système de justice canadien soit équitable et adapté et améliorera la confiance que les Canadiens lui portent. <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre le système de justice pénale plus adapté, efficace et efficient en fournissant des conseils juridiques et stratégiques, en appuyant les initiatives de réforme du droit et en élaborant et en soutenant la politique du gouvernement en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. • Mettre à contribution les provinces et les territoires pour cerner les nouveaux enjeux et déterminer les réactions qui conviennent pour renforcer le système de justice canadien. Le Ministère collaborera également avec les parties intéressées pour évaluer et appuyer les programmes et services qui visent à renforcer le système de justice. • Continuer de diriger la Stratégie nationale antidrogue interministérielle. • Soutenir les objectifs de politique étrangère du gouvernement qui se rapportent à la justice pénale afin de protéger et de défendre les intérêts et les valeurs canadiens lors de l'élaboration de réformes du secteur de la justice internationale. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Venir en aide aux victimes d'actes criminels	En cours	RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Programme 1.1 – Gouvernance du cadre juridique canadien

¹ Type se définit comme suit : **engagement préalable** - engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** - engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** - engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Description**Raisons de la priorité**

- Veiller à ce que l'on prenne en considération les victimes lors de l'élaboration des politiques et qu'elles aient l'occasion de participer au processus de justice pénale, ce qui concourt au maintien d'*un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*.
- Permettre aux victimes de s'exprimer plus efficacement au sein du système de justice pénale est un élément clé de l'objectif plus vaste du Ministère qui consiste à accroître la confiance qu'accorde le public au système de justice pénale et à étayer la gouvernance du cadre juridique canadien par le Ministère.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Élaborer et financer des programmes axés sur les victimes en collaboration avec des partenaires et des parties intéressées afin de favoriser l'inclusion des facteurs relatifs aux victimes dans l'élaboration des politiques pénales.
- Financer les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux au moyen de subventions et contributions, par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes, afin d'encourager des initiatives qui favorisent l'accès des victimes à la justice et leur participation au système de justice pénale et afin de soutenir des centres d'appui aux enfants et les familles de femmes autochtones disparues ou assassinées, tout en accroissant la sensibilisation aux questions relatives aux victimes et aux services disponibles aux victimes d'actes criminels.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de qualité élevée	Engagement préalable	RS 2 – Des services juridiques de qualité élevée pour secondier le gouvernement fédéral Programme 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement

Description**Raisons de la priorité**

- Le ministère de la Justice doit fournir des services juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux à l'appui des priorités du gouvernement, dont plusieurs visent, à l'heure actuelle, à faire en sorte que le Canada émerge de la crise économique mondiale. Le Ministère continuera de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action économique de 2012 du gouvernement en tant que priorité, en même temps que d'autres priorités à long terme du gouvernement.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes clients pour appuyer la mise en œuvre des priorités du gouvernement, notamment le Plan d'action économique de 2012.
- Défendre le gouvernement lors de contestations portées devant des tribunaux administratifs et des cours, notamment au sujet de ses mesures de réduction du déficit. Soutenir la préparation du budget fédéral et mettre en œuvre les lois et les initiatives fiscales.
- Fournir des services de rédaction législative et réglementaire visant à améliorer l'efficacité du gouvernement par la réforme législative.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts	Engagement préalable	<p>RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible</p> <p>RS 2 – Des services juridiques de qualité élevée pour secondar le gouvernement fédéral</p>
Description		
<p>Raisons de la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion responsable des dépenses est la pierre angulaire du Plan d’action économique de 2012 du gouvernement. Les priorités en matière de renouvellement établies par le greffier du Conseil privé insistent sur la nécessité de fournir de meilleurs services aux Canadiens à moindre coût grâce à la modernisation des activités, notamment par la collaboration, l’innovation et les processus simplifiés ainsi qu’en favorisant la productivité et la souplesse de l’effectif. • À l’appui du Plan d’action économique et des ministères et organismes clients fédéraux, le ministère de la Justice a élaboré une stratégie de modernisation qui cerne les occasions d’améliorer l’efficacité et l’efficience de ses opérations, programmes et services tout en lui permettant de tenir son engagement à l’égard de l’excellence du service et du maintien d’un lieu de travail moderne, dynamique et intégré. <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <p>La Stratégie de modernisation du ministère de la Justice prend en considération les effets des mesures de compression des coûts prises par d’autres ministères ou organismes fédéraux sur ses ressources financières. Cette stratégie sera mise en œuvre de façon à tenir compte des incidences considérables que les changements proposés auront sur son effectif. La Stratégie de modernisation comporte les points saillants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités stratégiques et ciblées de financement de programmes et de recherche pour veiller à aligner convenablement les ressources sur les priorités gouvernementales. • Le regroupement des activités des services juridiques et la mise en œuvre de pratiques administratives et juridiques améliorées afin de réduire le plus possible la redondance et d’engendrer des gains d’efficacité, et d’amener les organisations clientes à gérer la demande des services juridiques et les coûts de leur prestation. • La simplification et le regroupement des Services internes afin de réduire les coûts d’administration. • L’amélioration de l’efficacité et de l’efficience grâce à la transformation des activités rendue possible par la technologie. • Le soutien au changement du Ministère grâce à des communications efficaces et à des stratégies de ressources humaines. • La surveillance des dépenses, des voyages et de l’hébergement du Ministère afin de maîtriser les coûts. 		

Analyse des risques

Le ministère de la Justice continue d’intégrer la gestion des risques à sa planification et à sa prise de décision générale. Il évalue régulièrement les risques qui pèsent sur la gouvernance du cadre juridique canadien et sur la prestation de services juridiques de qualité élevée du Ministère. La gestion et la surveillance des risques pour le Ministère étayeront la mise en œuvre des quatre priorités principales du Ministère pour 2013-2014.

La vaste portée et la complexité du système de justice continuent de constituer un défi pour l’élaboration de politiques et de programmes en temps opportun. Le système de justice du Canada, qui comporte plusieurs niveaux, exige la mobilisation et la collaboration de divers partenaires et parties intéressées, y compris les provinces et territoires, pour qu’il puisse

progresser dans la réalisation des objectifs prioritaires en matière de politiques et de programmes. La capacité du Ministère de réagir aux nouvelles priorités stratégiques peut être affectée par le contexte économique de ses partenaires et par la nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts. Par ailleurs, la capacité de réagir aux priorités stratégiques est tributaire du maintien des connaissances, des compétences et de l'expertise appropriée pour maintenir le cap dans un cadre de fonctionnement complexe.

Le Ministère s'attaquera aux difficultés associées à l'élaboration des politiques et des programmes en continuant de surveiller, d'étudier et d'analyser les nouvelles tendances afin d'éclairer la planification. Il continuera de favoriser un dialogue permanent avec les partenaires et les parties intéressées. Ceci consiste, entre autres choses, à déterminer les possibilités de collaboration précoce ainsi qu'à s'efforcer de réduire le fardeau administratif des bénéficiaires des subventions et contributions. Par ailleurs, le Ministère continuera de soutenir les stratégies de gestion de l'effectif, notamment la planification de la relève concentrée sur la gestion du savoir, ainsi que le perfectionnement des compétences et du leadership.

Le Ministère gère également les risques liés à la prestation des services juridiques. À mesure que d'autres ministères et organismes fédéraux mettent en œuvre des stratégies de compression des coûts, il est possible que la demande pour des services juridiques diminue. Comme le Ministère est tributaire du recouvrement des coûts, ceci pourrait l'amener à réduire son effectif juridique existant et limiter sa capacité de répondre aux demandes futures si celles-ci devaient croître en volume et en complexité. Pour mitiger ces risques, le Ministère continuera de se concentrer sur la sensibilisation des clients, notamment par le partage d'information au sujet des risques juridiques, des déclencheurs et des coûts afférents des contentieux et du rôle des conseillers juridiques. Le Ministère continuera également de faire de la planification conjointe avec les clients afin de s'assurer que les ressources juridiques soient alignées sur les priorités du gouvernement.

La capacité du Ministère d'offrir des services juridiques pourrait également être affectée par la complexité croissante et l'interdépendance du travail juridique. Par conséquent, une lacune pourrait faire son apparition dans l'assise de compétences et d'expertise juridiques dont le Ministère a besoin. Afin de gérer ce risque, le Ministère soutiendra la gestion des talents et le développement du leadership, ainsi que le perfectionnement professionnel des juristes.

Un autre facteur qui pourrait nuire à la prestation de services juridiques par le Ministère est le défi auquel les ministères et organismes fédéraux font face sur le plan de la gestion du volume et de la complexité de l'information stockée sous forme électronique. Ce facteur risque d'influer sur la capacité du Ministère à se préparer à assurer sa défense dans des contentieux et à satisfaire aux obligations légales connexes dans des délais et à un coût raisonnable. Pour aborder ce risque, le Ministère soutiendra les initiatives pangouvernementales visant à accroître la capacité des ministères et organismes de produire efficacement l'information nécessaire dans les dossiers de contentieux. Il s'efforcera également d'élaborer de nouveaux outils, technologies et processus de soutien au contentieux pour faciliter l'examen efficace et la production de preuves.

Enfin, les pratiques et outils dont dispose le Ministère lui-même pour gérer l'information risquent de ne pas rester à la hauteur des exigences stratégiques et administratives. Par

conséquent, garantir l'exhaustivité et la disponibilité de l'information constitue un important secteur de risque. Pour gérer ce risque, le Ministère améliorera son cadre de gouvernance de la gestion et de la technologie de l'information et élaborera une approche stratégique à long terme pour gérer ses fonds de renseignements.

Sommaire de la planification

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-14	Dépenses prévues 2013-14	Dépenses prévues 2014-15	Dépenses prévues 2015-16
657,5	748,2	626,6	617,5

Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2013-14	2014-15	2015-16
4 719	4 643	4 643

Sommaire de la planification – Résultat stratégique 1 (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010-11	Dépenses réelles 2011-12	Dépenses projetées 2012-13	Dépenses prévues			Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada
					2013-14	2014-15	2015-16	
RS 1 Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Programme 1.1 Gestion responsable du cadre juridique canadien	439,7	426,7	424,2	383,7	343,5	339,5	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^v
	Programme 1.2 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1,4	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^{vi}
Total partiel²		441,0	427,9	425,5	385,1	344,8	340,8	

² Des écarts peuvent se produire en raison de l'arrondissement des sommes.

Sommaire de la planification – Résultat stratégique 2 (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010–11	Dépenses réelles 2011–12	Dépenses projetées 2012–13	Dépenses prévues			Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada
					2013–14	2014–15	2015–16	
RS 2 Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada	Programme 2.1 Programme des services juridiques au gouvernement	181,4	171,6	185,6	204,0	186,2	181,7	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces ^{vii}
Total partiel		181,4	171,6	185,6	204,0	186,2	181,7	

Note : Les dépenses prévues excluent les recettes disponibles ou réaffectables aux dépenses.

Sommaire de la planification - Services internes (en millions de dollars)

Programme	Dépenses réelles 2010–11	Dépenses réelles 2011–12	Dépenses projetées 2012–13	Dépenses prévues		
				2013–14	2014–15	2015–16
Services internes	139,2	145,5	129,0	159,1	95,7	95,0
Total partiel	139,2	145,5	129,0	159,1	95,7	95,0

Note : Les dépenses prévues excluent les recettes disponibles ou réaffectables aux dépenses.

Total du Sommaire de la planification (en millions de dollars)

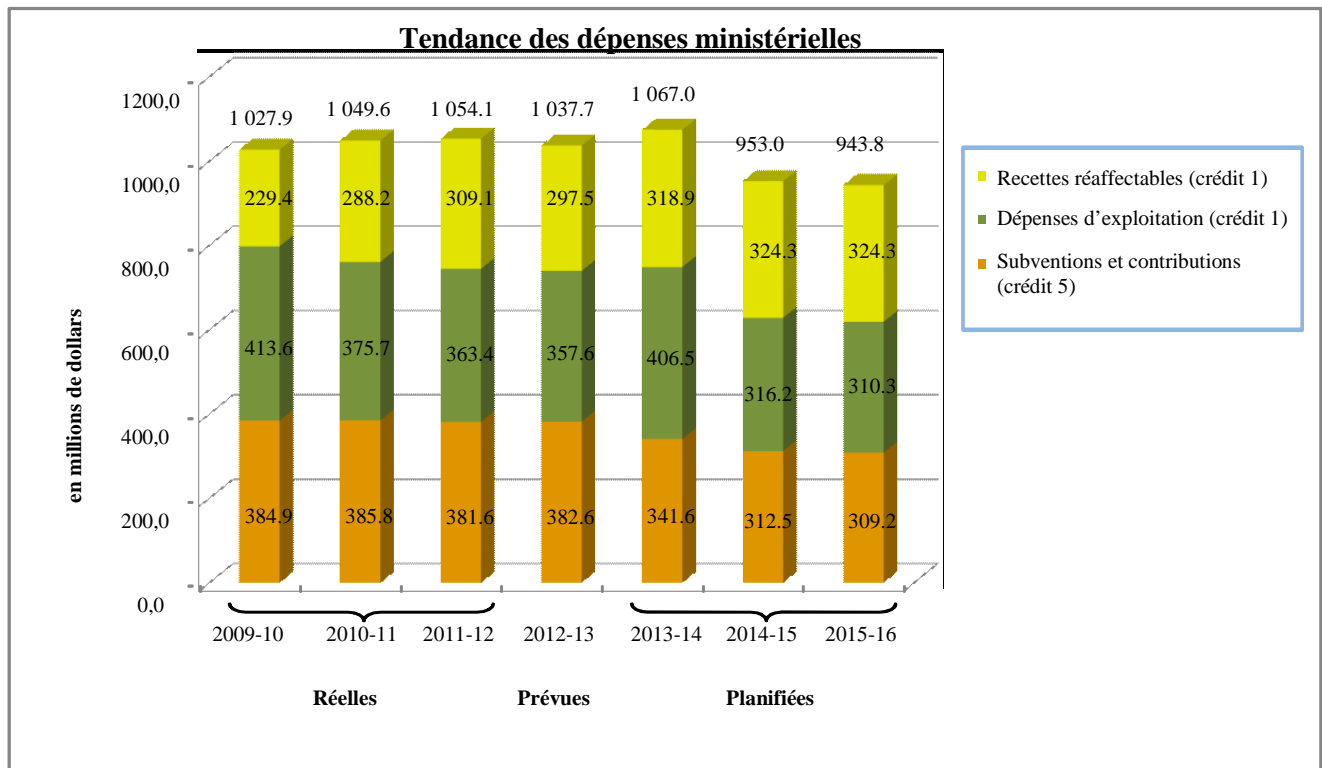
Résultats stratégiques, programmes et services internes	Dépenses réelles 2010–11	Dépenses réelles 2011–12	Dépenses projetées 2012–13	Dépenses prévues		
				2013–14	2014–15	2015–16
Total³	761,5	745,0	740,1	748,2	626,6	617,4

Profil des dépenses

Comme le décrit le graphique ci-après, les dépenses totales prévues du Ministère pour l'exercice 2013-2014 devraient augmenter et passer à 1 067 millions de dollars en raison de l'augmentation des recettes de fonctionnement et d'ajustements reflétant des hausses salariales négociées par convention collective. En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a une autorisation de crédit net de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services dans le cadre de l'autorisation de crédit 1. Aux fins des rapports ministériels, ces recettes réaffectables réduisent les autorisations et les dépenses totales ministérielles. Le montant total de recettes réaffectables devrait augmenter

³ Des écarts peuvent se produire en raison de l'arrondissement des sommes.

de 21,4 millions de dollars pour s'établir à 318,9 millions de dollars en 2013-2014. Les dépenses nettes du ministère de la Justice sont calculées en déduisant les recettes recueillies du total des dépenses.



Pendant l'exercice 2013-2014, le Ministère projette de faire des dépenses de 341,6 million de dollars en subventions et contributions et de 406,5 million de dollars en dépenses de fonctionnement et prévoit recevoir 318,9 million de dollars de recettes. Les recettes proviennent de la prestation de services juridiques et de services internes à d'autres ministères fédéraux pour compléter les dépenses de fonctionnement du Ministère.

Tel qu'indiqué dans le Sommaire de la planification, le Ministère prévoit dépenser 385,1 million de dollars pour le résultat stratégique 1 : *Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*; 204 million de dollars (excluant les recettes réaffectables prévues de 262,8 million de dollars) pour le résultat stratégique 2 : *Des services juridiques de qualité élevée pour secourir le gouvernement fédéral*; et 159,1 million de dollars (excluant les recettes réaffectables de 56,1 M\$) pour des services de soutien internes.

Les dépenses nettes du Ministère comprennent les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions. Au cours de l'exercice 2013-2014, l'augmentation de 7,9 million de dollars des dépenses nettes, qui passent de 740,2 million de dollars en 2012-2013 à 748,1 million de dollars en 2013-2014, est principalement imputable au renouvellement du financement pour la prestation d'aide juridique dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés dans les provinces et territoires, à la gestion des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral et à la gestion dossiers d'inadmissibilité au regard de la sécurité nationale.

Le ministère de la Justice prévoit également recevoir un financement pour le renouvellement de diverses conventions collectives. Ces augmentations ont été partiellement annulées par la mise en œuvre des mesures de gain d'efficacité et d'économie annoncées dans le Budget de 2012 et l'arrivée à terme d'une partie du financement dans le cadre de l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Écarts des dépenses nettes des années antérieures

Pendant l'exercice 2012-2013, les dépenses du ministère de la Justice devraient baisser de 4,9 million de dollars⁴ comparativement à 2011-2012. La diminution s'explique en partie par :

- la mise en œuvre de mesures de gains d'efficacité et d'économie annoncées dans le Budget de 2012;
- une réduction du montant d'un paiement ponctuel versé en 2011-2012 pour le décaissement des indemnités de départ.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les dépenses du ministère de la Justice ont régressé de 16,5 million de dollars par rapport à 2010-2011. La baisse s'explique en partie par :

- le transfert de ressources à Services partagés Canada;
- un montant ponctuel que le Ministère a reçu en 2010-2011 pour couvrir le versement des indemnités de départ aux employés au titre des conventions collectives et des conditions d'emploi, notamment aux membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

En 2010-2011, les dépenses nettes ont chuté de 37,0 million de dollars par rapport à 2009-2010 en raison de plusieurs facteurs, notamment :

- le financement ponctuel découlant de la décision arbitrale visant le groupe Droit reçu en 2009-2010;
- l'exécution des mesures de compression des coûts annoncées dans le Budget de 2010;
- la réduction du niveau de report de fonds du budget de fonctionnement pour 2010-2011.

Estimations par crédit

Pour obtenir des renseignements sur nos crédits organisationnels, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2013-2014.^{viii}

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) énonce l'engagement du gouvernement du Canada d'améliorer la transparence du processus de prise de décision concernant l'environnement en exprimant clairement ses principaux objectifs et cibles stratégiques en matière de protection de l'environnement. Le gouvernement consultera la population en 2013-

⁴ Des écarts peuvent se produire en raison de l'arrondissement des sommes.

2014 au sujet du deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013-2016). La SFDD pour 2013-2016 sera achevée en 2013-2014. Elle sera présentée dans le rapport sur le rendement de fin d'exercice pour 2013-2014.

Le ministère de la Justice veille à ce que ces objectifs soient pris en considération dans le cadre de ses processus décisionnels. Ainsi, dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale stratégique (EES), toute nouvelle politique, tout nouveau plan ou toute nouvelle initiative de programme comprend une analyse de ses incidences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD. Les résultats d'EES sont rendus publics au moment de l'annonce d'une initiative, ce qui démontre l'engagement du Ministère quant à l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD.

Le ministère de la Justice contribue au thème IV de la SFDD : *Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement*, représenté par l'identificateur visuel suivant.



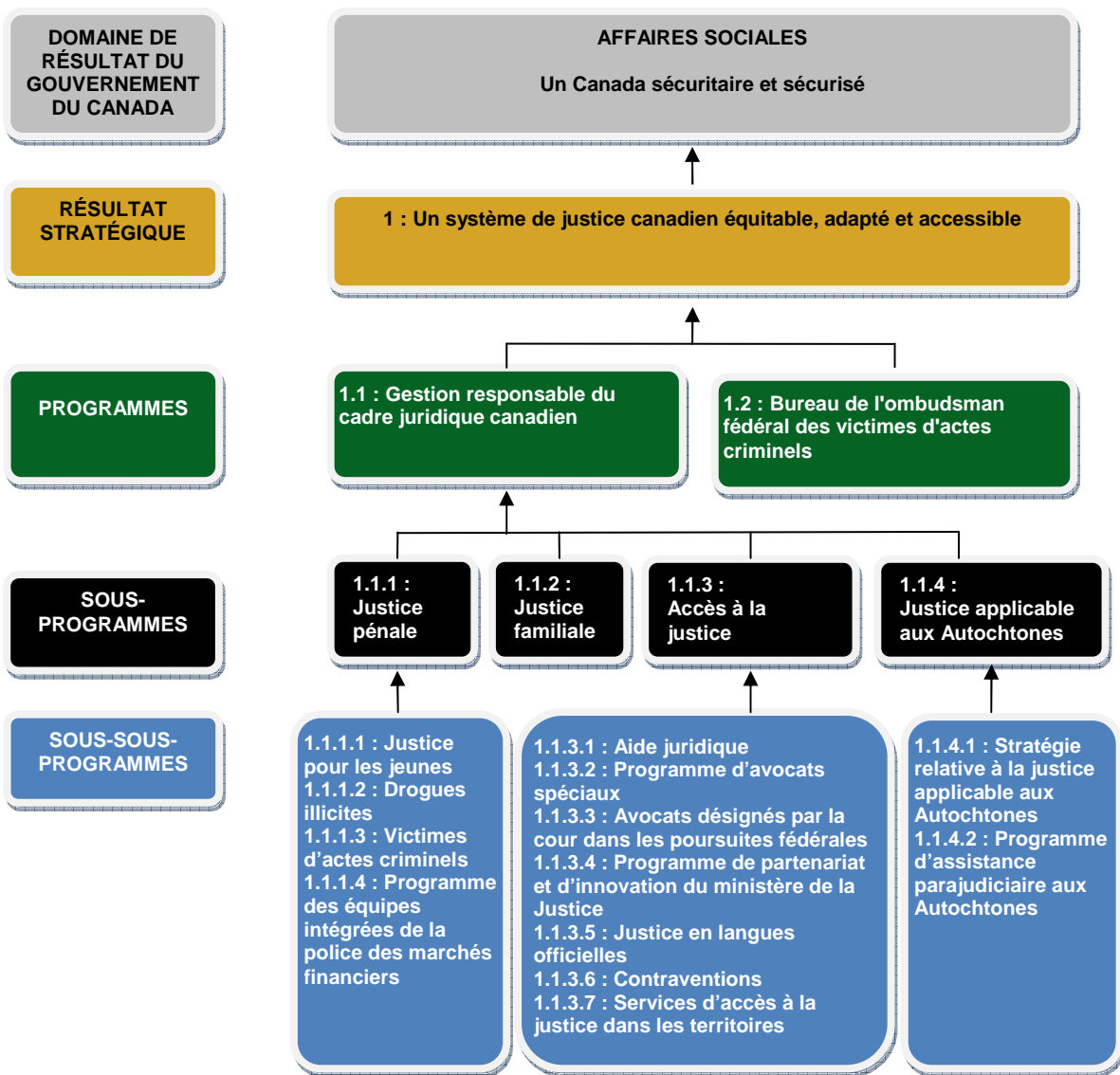
Thème IV:
Réduire l'empreinte environnementale –
en commençant par le gouvernement

Ces contributions sont des volets du Programme 3.1 Services internes et ils sont expliqués plus en détail à la section II.

Pour en savoir plus sur les activités que mène le ministère de la Justice à l'appui du développement durable, voir la section II du présent RPP et le site Web du Ministère.^{ix} Pour une description complète de la Stratégie, consulter le site Web de la SFDD.^x

SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1: Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible



La responsabilité d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible n'incombe pas au seul ministère de la Justice, mais bien à tout un nombre de parties intéressées qui comprennent le Parlement, le système judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des administrations provinciales et territoriales, une multitude d'organismes et de parties intéressées non gouvernementaux, et enfin, l'ensemble de la population canadienne. Le

Ministère joue un rôle de premier plan en exécutant sa mission fondamentale qui consiste à établir, maintenir et perfectionner le cadre juridique canadien.

Ce résultat stratégique est soutenu par deux activités de programme : Gestion responsable du cadre juridique canadien et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Programme 1.1 : Gouvernance du régime juridique canadien

Description du programme

Dans le régime fédéral du Canada, l'administration de la justice est un domaine où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques et des lois ainsi qu'en mettant à l'épreuve des approches innovatrices de manière à renforcer ce cadre juridique dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris le système de justice pénale pour les jeunes), l'accès à la justice, la justice familiale, la justice applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé. Cette activité de programme inclut également le versement d'importantes ressources financières permanentes aux provinces et aux territoires pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leur responsabilité d'administration courante de la justice.

Points saillants de la planification

Au moyen du Programme de gouvernance du cadre juridique canadien, le Ministère contribue à assurer *un système de justice canadien équitable, adapté et accessible* en mettant à contribution les provinces et territoires et en négociant avec eux pour déterminer les nouveaux enjeux, élaborer des politiques et des options législatives et mettre en œuvre des réformes visant à améliorer le système de justice. Le Ministère financera également des programmes et des services ayant trait à la sécurité publique, à la procédure pénale, à la justice familiale, à la vulgarisation et à l'information juridiques, aux enjeux de la justice pour les jeunes, aux drogues illicites, aux programmes d'accès à la justice et de justice applicable aux Autochtones, tout en poursuivant le dialogue avec les partenaires et les parties intéressées, ce qui fera progresser la réalisation de l'objectif consistant à renforcer le cadre juridique canadien et à accroître la confiance à l'égard du système de justice national.

Le Ministère s'efforcera d'accroître la sécurité personnelle et la protection des biens; de soutenir les services de justice pour les jeunes, les programmes des tribunaux de traitement de la toxicomanie, le registre national des divorces et l'exécution des paiements de pension alimentaire; de promouvoir l'éducation juridique et le partage de connaissances; d'améliorer l'accès à la justice; et de soutenir les programmes qui garantissent que le système de justice soit équitable et sensibilisé à la culture autochtone. Globalement, ces activités contribuent à accroître la confiance du public à l'égard du système de justice. Les nouveaux indicateurs de rendement ministériels pour ce programme examinent les perceptions relatives à l'équité et à l'accessibilité du système de justice national comme moyen de mesurer la confiance qu'ont les Canadiens envers le système de justice.

De plus amples détails sur la façon dont le Ministère atteindra les résultats sont fournis ci-après sous l'intitulé Points saillants de la planification.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-14	Dépenses prévues 2013-14	Dépenses prévues 2014-15	Dépenses prévues 2015-16
380,5	383,7	343,5	339,5

Note : Les dépenses prévues excluent les recettes disponibles ou réaffectables aux dépenses.

Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2013-14	2014-15	2015-16
316	308	308

Résultats attendus pour le programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Les Canadiens ont confiance en leur système de justice national	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10e (mars 2014)
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent l'accessibilité du système de justice comme étant « bonne » ou « très bonne »	80 % (mars 2014)

Résultats attendus pour les sous- et sous-sous-programmes

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
SP 1.1.1 Justice pénale La sécurité personnelle des Canadiens et la sécurité de leurs biens sont protégées par les lois pénales appropriées	Pourcentage de Canadiens indiquant être « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de leur sécurité personnelle	90 % (mars 2015)
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers le système de justice pénale pour adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60 % (mars 2015)
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers le système de justice pénale pour adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60 % (mars 2015)
SSP 1.1.1.1 Justice pour les jeunes Un système de justice pour les jeunes qui appuie les priorités du système de justice fédéral	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde	85 % (mars 2017)
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au placement et à la surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation qui reçoivent	100 % (mars 2014)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
	un traitement spécialisé	
SSP 1.1.1.2 Drogues illicites Pour appuyer la composante de traitement, les délinquants adultes admissibles reçoivent un soutien afin de leur permettre de s'attaquer à leurs problèmes de toxicomanie	Pourcentage des participants retenus pour six mois dans les programmes des Tribunaux de traitement de la toxicomanie financés par le fédéral	25 % (mars 2014)
	Pourcentage des participants aux programmes des Tribunaux de traitement de la toxicomanie recevant des résultats négatifs aux tests de dépistage de drogue	75 % (point de repère de 2011-12)
SSP 1.1.1.3 Victimes d'actes criminels Les victimes d'actes criminels se font entendre de façon plus efficace au sein du système de justice pénale	Pourcentage des victimes recevant une assistance financière qui indiquent se faire entendre de façon plus efficace au sein du système de justice pénale	75 % (mars 2014)
	Pourcentage des demandeurs (inscrits comme victimes) qui reçoivent une aide financière afin d'assister à une audience de la Commission des libérations conditionnelles du Canada	90 % (mars 2014)
	Pourcentage des demandeurs qui reçoivent une aide financière à la suite d'une victimisation à l'étranger	80 % (mars 2014)
SSP 1.1.1.4 Programme des équipes intégrées de la police des marchés financiers Les cas de fraude sur les marchés sont traduits en justice de façon efficace afin de maintenir la confiance envers les marchés financiers canadiens	Nombre de suspensions d'instances en raison d'un manque de financement pour des coûts exceptionnels admissibles	0 (mars 2014)
	Pourcentage des coûts exceptionnels admissibles qui sont financés	100 % (mars 2014)
SP 1.1.2 Justice familiale Les familles vivant une séparation ou un divorce reçoivent du soutien au moyen d'activités fédérales d'exécution des ordonnances	Nombre de demandes de repérage des parents qui sont en défaut de paiement	21,000 (mars 2014)
	Montant total des fonds fédéraux saisis ou redirigés afin de fournir du soutien financier aux familles	\$ 140 million (mars 2014)
SP 1.1.3 Accès à la justice Les Canadiens sont en mesure d'obtenir de l'information cohérente et de l'assistance pour accéder au système de justice afin de résoudre leurs problèmes juridiques	Pourcentage des provinces ayant des organismes de vulgarisation et d'information juridiques qui reçoivent l'appui du ministère de la Justice du Canada	100 % (mars 2014)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
SSP 1.1.3.1 Aide juridique Les personnes admissibles reçoivent de l'aide juridique des provinces	Nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées dans les provinces	280 000 (mars 2014)
	Nombre de suspensions d'instances en raison d'un manque d'avocats payés par l'État dans des cas reliés à la sécurité publique et à la lutte antiterroriste	0 (mars 2014)
SSP 1.1.3.2 Programme d'avocats spéciaux Les résidents permanents et les ressortissants étrangers sont protégés par des avocats spéciaux dans les procédures relevant de la section 9 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (possibilités de menaces à la sécurité nationale)	Nombre d'avocats spéciaux attirés à des procédures prévues à la section 9	8 (mars 2014)
	Taux de rétention des avocats spéciaux attirés à des procédures prévues à la section 9	100 % (mars 2014)
SSP 1.1.3.3 Avocats désignés par la cour dans les poursuites fédérales Les poursuites fédérales ne sont pas suspendues en raison d'un manque d'avocats de la défense payés par l'État	Nombre de suspensions d'instances dans les poursuites fédérales en raison d'un manque d'avocats désignés par la cour qui sont payés par l'État	0 (mars 2014)
SSP 1.1.3.4 Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la Justice Sensibilisation du public et compréhension des droits, des rôles et des responsabilités au sein du système judiciaire	Pourcentage des participants aux séances de formation et d'information financées par le gouvernement fédéral dont le niveau de connaissance et de compréhension augmente entre le début et la fin de la séance (avant et après contrôle)	80 % (mars 2014)
SSP 1.1.3.5 Justice en langues officielles Sensibilisation du public et des communautés juridiques sur les questions relatives aux langues officielles dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire	Nombre de parties intéressées du système judiciaires qui suivent la formation sur la terminologie juridique par année	300 (mars 2014)
	Pourcentage de parties intéressées judiciaires ayant suivi la formation qui utilise les outils proposés	70 % (mars 2014)
Le ministère de la Justice connaît les enjeux concernant les minorités de langue officielle au Canada dans ses domaines d'action	Pourcentage des nouvelles activités et des activités renouvelées qui intègrent les engagements du ministère de la Justice à l'égard de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	100 % (mars 2016)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
SSP 1.1.3.6 Contraventions Recours à des solutions de rechange pour traiter les infractions réglementaires fédérales mineures	Nombre de procès-verbaux émis	40 000 (mars 2014)
L'accès aux services extrajudiciaires et judiciaires concernant les contraventions est disponible dans les deux langues officielles dans les endroits désignés	Pourcentages des délinquants présumés qui demandent et obtiennent des procédures judiciaires dans la langue officielle de leur choix	100 % (mars 2014)
	Nombre de plaintes au sujet d'un manque de services judiciaires et extrajudiciaires dans la langue officielle choisie	0 (mars 2014)
SSP 1.1.3.7 Services d'accès à la justice dans les territoires Les résidents des territoires ont accès à des services de justice (aide juridique, vulgarisation et information juridique, assistance parajudiciaire aux Autochtones) qui répondent à leurs besoins et à leur situation uniques	Nombre de demandes d'aide juridique approuvées dans les territoires	3 000 (mars 2014)
	Nombre de collectivités dans les territoires où résident des conseillers parajudiciaires autochtones	30 (mars 2014)
SP 1.1.4 Justice applicable aux Autochtones Un système de justice qui répond aux besoins des peuples autochtones d'une manière juste et adaptée à leur culture	Nombre de collectivités ayant des projets/programmes de justice applicable aux Autochtones qui appuient la justice communautaire et la formation et le développement des capacités	600 (mars 2017)
	Nombre de clients desservis par les programmes d'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans les provinces	30 000 (mars 2014)
SSP 1.1.4.1 Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones Les Autochtones ont accès à des programmes de justice communautaire	Nombre de programmes de justice communautaire	110 (mars 2014)
	Nombre de personnes d'origine autochtone dirigés vers les programmes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	10 000 (mars 2017)
SSP 1.1.4.2 Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones Les Autochtones dans le système judiciaire ont accès à des conseillers parajudiciaires autochtones	Nombre de collectivités provinciales où résident des conseillers parajudiciaires autochtones	112 (mars 2014)
	Pourcentage des bénéficiaires du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'information fournie	80 % (mars 2016)

Points saillants de la planification

Le Programme de gouvernance du cadre juridique canadien soutiendra les priorités organisationnelles du Ministère comme suit :

Priorité : Accroître la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens

Le Ministère continuera de collaborer avec ses partenaires pour exécuter les activités suivantes :

- À l'appui des priorités gouvernementales, fournir des conseils juridiques et stratégiques; et soutenir l'élaboration et l'adoption de projets de loi clés de réforme du droit destinés à accroître la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens, à améliorer la détermination de la peine et la procédure pénale, ainsi qu'à élaborer et soutenir la politique en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et les initiatives de réforme du gouvernement.
- Élaborer et soutenir les réformes du secteur de la justice internationale et les mesures de lutte contre le crime et le terrorisme mondial pour contribuer à aligner les objectifs en matière de politique étrangère du Canada avec sa politique en matière de droit pénal afin de protéger les intérêts et les valeurs canadiennes.
- Collaborer avec les organismes canadiens afin d'élaborer des modèles et des mécanismes en vue d'améliorer la coopération en matière d'application de la loi à la frontière.
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie.
- Élaborer une politique de justice pour les jeunes et mettre en œuvre des programmes pour s'attaquer aux armes à feu et aux gangs et pour la prévention de l'abus des stupéfiants pour les jeunes aux prises avec la loi.
- Continuer de travailler avec les services policiers, les procureurs de la Couronne, les responsables de la protection de l'enfance et les collectivités de minorités ethnoculturelles à l'élaboration de matériel pour l'éducation du public et la formation des professionnels afin de renforcer la réaction du système de justice à tous les aspects de la violence familiale, notamment la violence conjugale, la violence commise à l'endroit des enfants, la violence dans les collectivités autochtones, le mariage forcé et la violence soi-disant commise au nom de l'honneur.

Priorité : Donner aux victimes d'actes criminels plus de poids au sein du système de justice pénale

Le Ministère travaillera des façons suivantes avec les parties intéressées pour soutenir cette priorité :

- Appliquer le « point de vue des victimes » dans la réforme du droit pénal et l'élaboration de politiques, et collaborer avec d'autres ministères fédéraux pour assurer la cohérence dans la façon d'aborder les questions relatives aux victimes.
- Travailler à l'élaboration de politiques et au partage d'information portant sur les besoins des victimes d'actes criminels avec des parties intéressées en rapport avec le système de justice.
- Mettre en œuvre la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.

- Fournir un financement au moyen de subventions et contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux organismes non gouvernementaux afin d'encourager des projets et des initiatives qui favorisent l'accès des victimes d'actes criminels à la justice et leur participation au système de justice pénale, soutiennent les centres d'appui aux enfants et les familles des femmes autochtones disparues ou assassinées et font mieux connaître les problèmes des victimes et les services disponibles.

Priorité : Gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts

Le Programme de gouvernance du cadre juridique canadien continuera de s'inscrire à l'appui de la priorité organisationnelle « Gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts ». À cette fin, le Ministère continuera de s'efforcer avant tout d'accroître les gains d'efficacité et les innovations et de gérer avec une diligence raisonnable les ressources humaines et les ressources financières, en adoptant des approches qui garantiront l'atteinte continue des objectifs du gouvernement en matière de politiques, de programmes et d'organisation.

Le Ministère continuera de mettre en œuvre des stratégies et des activités clés émanant de l'Initiative de transformation⁵, qui en est actuellement à sa deuxième étape. Il s'efforcera également d'améliorer la technologie qui soutient le plan de reprise des activités pour le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales (SAEOEF) et d'optimiser les activités des programmes d'aide au droit familial et les mécanismes de prestation de services pour la sous-section SAEOEF et le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, en cernant et en mettant en œuvre des gains d'efficacité et des solutions de rechange plus écologiques grâce aux améliorations apportées à la technologie en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Par ailleurs, le Ministère s'efforcera de trouver des améliorations éventuelles à apporter au Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions, notamment à l'initiative de regroupement lancée par le ministère du Patrimoine canadien.

Outre les activités qui abordent plus particulièrement les priorités organisationnelles du Ministère, le Programme de gouvernance du cadre juridique canadien continuera de soutenir les programmes liés à la justice.

Il fournira des fonds aux provinces et aux territoires pour appuyer la prestation de services d'aide juridique en matière pénale, d'aide juridique en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme et des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral;

⁵ L'Initiative de transformation est le programme de changement de gestion du Secteur des politiques, qui se divise en trois grands thèmes :

- **Amélioration de la compréhension** de qui nous sommes, de ce que nous faisons et des raisons pour lesquelles nous le faisons, dans l'ensemble du Secteur et du Ministère;
- **Le renouvellement des ressources humaines** en fonction de processus sains, de la planification de la relève, de la gestion des connaissances, du leadership, du recrutement et de la formation;
- **Le renforcement de la capacité de gestion et de la responsabilisation** afin d'améliorer l'adhésion de la direction et du personnel au plan d'action pour la gestion et le Plan de transformation.

il cherchera à renouveler l'aide juridique dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés; et mettra en œuvre de nouvelles ententes de contribution quinquennales avec les provinces relativement à l'aide juridique dans les affaires pénales, de justice pour les jeunes et dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés. Le Ministère continuera également de mettre en œuvre le Programme des avocats spéciaux et un Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles renouvelé dans le cadre de la stratégie du gouvernement sur les langues officielles.

Le Ministère continuera d'examiner diverses questions relatives au droit de la famille. Le Ministère continuera également de mettre en œuvre l'Initiative Soutien des familles (ISF) vivant une séparation ou un divorce à l'aide des ententes de financement des services de justice familiale avec les provinces et territoires, de soutenir les ententes avec des organismes non gouvernementaux relativement aux projets de vulgarisation de l'information juridique (VIJ) et aux projets de formation professionnelle, et de produire et de mettre à jour la documentation nationale sur l'ISF et la VIJ.

Pour appuyer la justice applicable aux Autochtones, le Ministère continuera de mettre en œuvre la stratégie de renouvellement pour la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones en collaboration avec les provinces, les territoires et les collectivités autochtones; et il mettra en œuvre la stratégie de renouvellement pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

Globalement, ces activités renforceront la confiance qu'accordent les Canadiens au système de justice national, laquelle sera suivie au moyen d'enquêtes et de recherches sur l'opinion publique, tel qu'indiqué dans le Cadre de mesure du rendement du Ministère.

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description du programme

Cette activité de programme assure la sensibilisation aux besoins et aux préoccupations des victimes dans les domaines de ressort fédéral, constitue un recours indépendant pour les plaintes des victimes au sujet du respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale et aide les victimes à se prévaloir des programmes et services fédéraux existants.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-14	Dépenses prévues 2013-14	Dépenses prévues 2014-15	Dépenses prévues 2015-16
1,3	1,3	1,3	1,3

Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2013–14	2014–15	2015–16
9	9	9

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé en 2007 en tant qu'activité de programme sans lien de dépendance avec le ministère de la Justice. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice et c'est pourquoi il n'est pas visé par le cadre de gouvernance du Ministère. Le Bureau reçoit du soutien concernant les services ministériels de la part du Ministère.

Le mandat de l'ombudsman fédéral, qui a trait exclusivement aux questions de responsabilité fédérale, est le suivant :

- promouvoir pour les victimes l'accès aux programmes et aux services existants;
- répondre aux plaintes provenant des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels perpétrés par des délinquants relevant des autorités fédérales;
- faire connaître au personnel du système de justice pénale et aux responsables des orientations politiques les besoins et les préoccupations des victimes d'actes criminels, ainsi que les lois qui les défendent, et notamment, de promouvoir les principes énoncés dans la *Déclaration canadienne de 2003 des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité* dans les domaines de compétence fédérale;
- cerner et examiner les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques, y compris ceux – reliés aux programmes et services offerts ou administrés par le ministère de la Justice ou par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile - qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels; et
- faciliter pour les victimes l'accès aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage.

Résultats de programme attendus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Les victimes d'actes criminels ont un accès efficace à de l'information sur leurs droits ainsi qu'aux programmes et services fédéraux qui leur sont disponibles	Pourcentage d'augmentation des contacts des clients avec le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels par rapport à l'année précédente	10 % (mars 2014)
Les victimes d'actes criminels ont accès à un processus d'examen neutre pour traiter les plaintes au sujet des programmes, des services, des lois et des politiques fédérales les concernant	Pourcentage d'augmentation des plaintes enregistrées et traitées/révisées par rapport à l'année précédente	5 % (mars 2014)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Les ministères fédéraux, organismes et autres parties intéressées apportent des changements positifs pour les victimes d'actes criminels	Pourcentage des recommandations du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels soumise et reconnues ou à la suite desquelles des mesures ont été prises	100 % (mars 2014)

Points saillants de la planification

Pour en savoir davantage sur les activités du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, veuillez visiter le site Web du Bureau.^{xi}

Résultat stratégique 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada



En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice et procureur général offre des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la loi, le ministre est désigné juriconsulte du Conseil privé de Sa Majesté et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. En application de l'article 4.1 de la loi, le Ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*, de même que de tous les projets de loi du gouvernement avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. En outre, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Le Ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de cet objectif stratégique grâce à son activité de programme intitulée Services juridiques au gouvernement.

Programme 2.1: Programme des services juridiques au gouvernement

Description du programme

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de qualité élevée au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Résumé de la planification

Dans le cadre des services juridiques de qualité élevée dont ils assurent la prestation continue, les juristes du Ministère continueront de collaborer avec les ministères et organismes clients pour veiller à ce que les services juridiques soient harmonisés avec les priorités du gouvernement et que l'on tienne compte et gère les risques juridiques. Par ses conseils juridiques et ses services législatifs et de contentieux, le Ministère appuiera les priorités du gouvernement et défendra l'intérêt de l'État devant les cours et les tribunaux, et réalisera le programme législatif du gouvernement.

Le Ministère harmonisera de façon stratégique ses ressources humaines et financières pour assurer l'efficacité continue de cette activité de programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-14	Dépenses prévues 2013-14	Dépenses prévues 2014-15	Dépenses prévues 2015-16
192,3	204,0	186,2	181,7

Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2013-14	2014-15	2015-16
3 325	3 260	3 260

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Les ministères fédéraux et les agences reçoivent des services juridiques de qualité élevée	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique, de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire	8.0/10 pour chaque type de service (juin 2016)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de services en matière de prestation de services juridiques	8.0/10 pour chaque type de service (juin 2016)
Les intérêts de l'État sont représentés devant les cours et tribunaux	Pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70 % (avril 2014)
Exécution complète du programme législatif du gouvernement	Nombre de projets de loi déposés au Parlement (Chambre des communes et Sénat) et règlements publiés dans la Gazette du Canada	500 (mars 2014)

Points saillants de la planification

Le Programme des services juridiques au gouvernement contribue à la réalisation du deuxième résultat stratégique : *un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de qualité élevée*. En 2013-2014, le Ministère collaborera avec les ministères et organismes clients pour mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives de modernisation conçues pour simplifier et regrouper les opérations des services juridiques et gérer la demande et le coût de la prestation de ces services.

Le Programme des services juridiques au gouvernement contribuera également aux priorités organisationnelles suivantes :

Priorité : Soutenir les priorités du gouvernement du Canada, notamment le Plan d'action économique de 2012, au moyen de services juridiques de qualité élevée

Pour donner suite à cette priorité organisationnelle, le Ministère continuera de fournir aux ministères et organismes clients des conseils et services juridiques de qualité élevée portant sur un vaste éventail de domaines de politique et de programme qui sont regroupés dans les quatre domaines de dépenses du gouvernement utilisés dans le *Rapport sur le rendement du Canada*. Les quatre domaines de dépenses sont les affaires économiques, les affaires sociales, les affaires internationales et les affaires gouvernementales.^{xii}

Affaires économiques

À l'appui des affaires économiques, le Ministère :

- aidera à préparer le budget fédéral et sa loi de mise en œuvre;
- soutiendra la mise en œuvre des priorités établies dans le cadre fédéral de développement économique pour les Autochtones;
- soutiendra le programme de libéralisation du commerce du gouvernement;
- défendra les intérêts économiques du Canada lors de contentieux devant les tribunaux de commerce international et d'investissement;

- concourra à l'élaboration et à la prestation de nouveaux services en ligne aux Canadiens dans des programmes de premier plan, notamment le Régime de pensions du Canada, le Régime de sécurité de la vieillesse, le Régime d'assurance-emploi;
- soutiendra le lancement de mesures complémentaires pour garantir une mise en valeur sûre et respectueuse de l'environnement des ressources naturelles du Canada, notamment des modifications législatives à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, afin d'améliorer le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin;
- soutiendra les projets de mise en valeur des ressources naturelles auxquels participent plusieurs ministères, notamment les évaluations et les activités environnementales menées ou surveillées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), le Bureau de gestion des grands projets (BGGP) et le Bureau de gestion des projets nordiques (BGPN) à l'égard de tout contentieux connexe, ainsi que les principaux projets de sables bitumineux et de gazoducs;
- contribuera à rendre l'infrastructure commerciale critique du Canada plus sûre et plus efficace grâce à la construction d'un nouveau pont Detroit-Windsor ainsi qu'à la planification et à la construction d'un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent dans la région métropolitaine de Montréal.

Affaires sociales

À l'appui des affaires sociales, le Ministère :

- assurera la défense contre des contestations judiciaires de la constitutionnalité des dispositions du *Code criminel*, notamment celles ayant trait à la prostitution et au suicide assisté;
- soutiendra l'élaboration d'approches d'innovation sociale de la sécurité communautaire, notamment des projets d'investissement au profit des collectivités;
- soutiendra le *Plan d'action relatif aux revendications particulières : La justice, enfin* en fournissant des conseils juridiques sur la gestion des risques et en tenant les engagements relatifs à sa mise en œuvre et en représentant le gouvernement devant le Tribunal des revendications particulières;
- fournira des conseils juridiques sur la mise en œuvre d'obligations non réglées en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et soutiendra les efforts pour gérer d'autres contentieux découlant du rôle que joue le gouvernement fédéral dans le soin des enfants autochtones;
- continuera de mettre en œuvre l'initiative de conformité fondée sur les risques et le régime de sanctions administratives pécuniaires, en particulier son examen et ses processus d'appel en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*;
- travaillera à la mise en œuvre de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* et continuera de fournir un soutien aux contentieux afin d'aider à régler les augmentations considérables de cas prévues dans la foulée des réformes récentes du droit de l'immigration;
- examinera le régime d'accès à la marijuana à des fins médicales.

Affaires internationales

À l'appui des affaires internationales, le Ministère :

- renforcera sa collaboration en vue de moderniser et de défendre la frontière entre les États-Unis et le Canada et d'accroître la coopération en matière de réglementation afin d'assurer la circulation libre et sûre des personnes et des biens entre les deux pays;
- aidera les clients à instaurer le plan d'action Par-delà la frontière, selon lequel les principaux secteurs de collaboration comprennent de s'attaquer aux menaces précocement, de faciliter le commerce, de promouvoir la croissance économique et les emplois, ainsi que l'application transfrontalière intégrée de la loi, l'infrastructure essentielle et la cybersécurité;
- continuera de collaborer avec ses homologues fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux afin de moderniser et d'harmoniser des secteurs du droit privé en élaborant des instruments internationaux, en les mettant en œuvre au Canada et en suivant leur fonctionnement à l'étranger;
- dirigera des litiges en vertu de *Loi sur l'extradition* et de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*;
- représentera les intérêts de l'État dans des litiges qui ont une dimension liée à la sécurité nationale, y compris les contestations des certificats de sécurité émises en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- travaillera avec ses partenaires internationaux et continuera d'apporter de l'aide technique du secteur de la justice (au moyen de projets financés par l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) pour veiller à ce que les cadres juridiques intérieurs d'autres pays soutiennent adéquatement les efforts déployés au plan international pour promouvoir la sécurité et combattre le crime organisé et le terrorisme;
- fournira des conseils juridiques sur les droits et les obligations du Canada lors des négociations d'accords internationaux en matière de commerce et d'investissement;
- fournira des conseils sur le droit et les politiques canadiens dans le cadre d'une variété d'activités internationales liées aux droits humains des femmes et des enfants, particulièrement dans le contexte de la violence familiale;
- fournira des services consultatifs et juridiques consulaires immédiats et réguliers à propos de contentieux consulaires hautement médiatisés et complexes et de cas touchant la sécurité nationale.

Affaires gouvernementales

À l'appui des Affaires gouvernementales, le Ministère :

- soutiendra la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales annoncées dans le Budget de 2012, notamment la protection de l'intégrité et de l'équité du régime fiscal canadien, en abolissant les échappatoires fiscales et en concluant davantage d'accords fiscaux pour combattre la planification fiscale audacieuse et l'économie clandestine;
- soutiendra des initiatives fiscales, notamment veiller au bon fonctionnement du cadre d'affectation du produit de la taxe de vente harmonisée, et continuera d'améliorer

l'administration des diverses conventions fiscales avec les gouvernements des provinces et des territoires et les administrations autochtones;

- continuera de fournir des services juridiques qui contribueront à la coordination de la vérification et des perceptions afin de s'attaquer aux arrangements de planification fiscale internationaux, à l'utilisation des abris fiscaux et à d'autres problèmes de conformité ciblés, notamment les abus des traités, l'évitement fiscal, la détermination de la résidence et l'abus du droit dans le contexte international;
- fournira tous les services de contentieux à l'Agence du revenu du Canada, y compris dans le cadre de grands projets comme les appels collectifs d'un grand nombre de contribuables relativement à des questions similaires et à des dossiers de contentieux complexes dans des questions de cotisation, de recouvrement et des affaires civiles;
- continuera de collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux aux modifications réglementaires pour assurer la mise en œuvre réussie de la *Loi sur les contraventions*;
- fournira des conseils pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur la réduction de la paperasse et de l'examen parlementaire quinquennal de la *Loi sur le lobbying* et sur la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert.

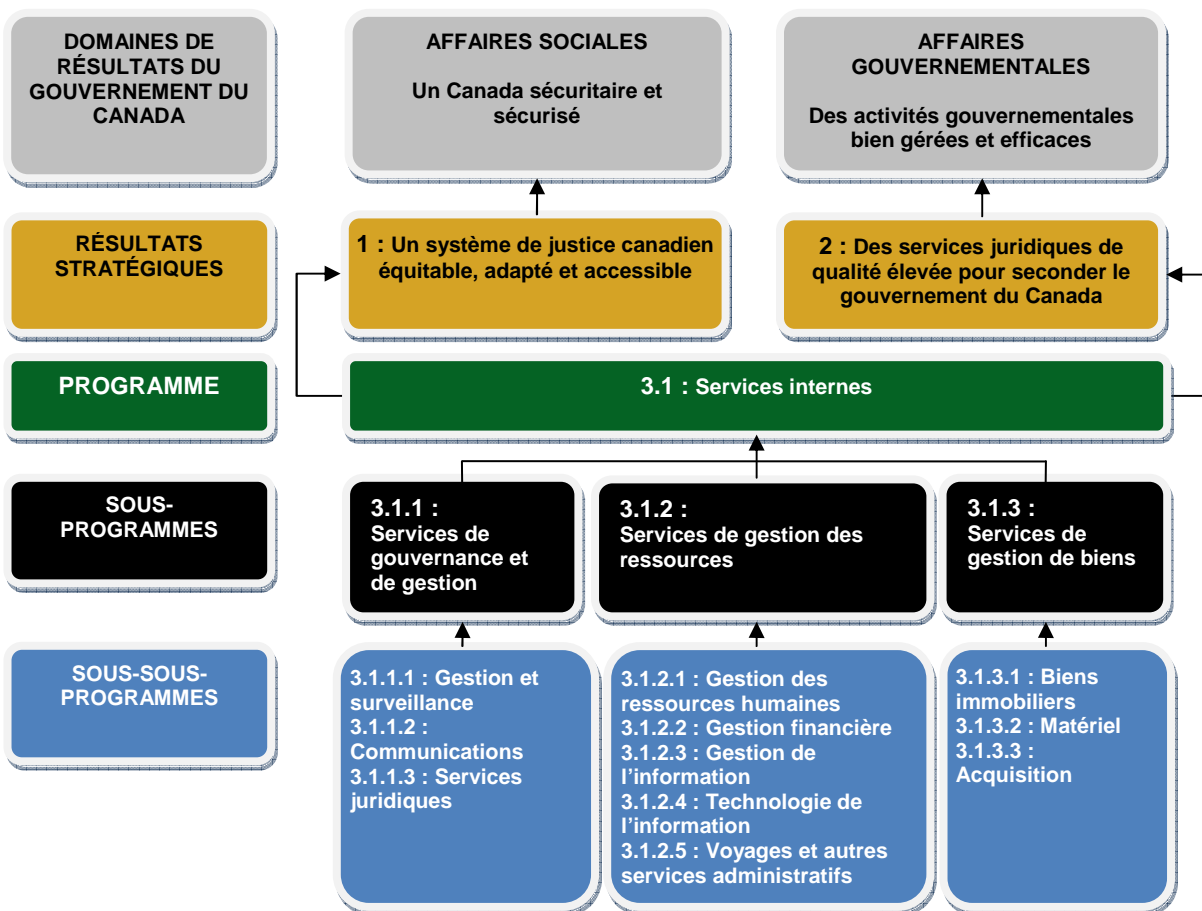
Priorité : Gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts

À l'appui de cette priorité, le Programme des services juridiques au gouvernement, entre autres initiatives :

- simplifiera et regroupera les opérations de ses services juridiques, dont un aspect consiste en la création de centres d'expertise, afin de réduire le plus possible les dédoublements et de produire des gains d'efficacité;
- mettra en œuvre des pratiques juridiques et administratives améliorées, notamment une meilleure gestion de projets, l'amélioration du filtrage des demandes de services-conseils présentées par les clients et des points de référence;
- améliorera l'efficacité et l'efficience grâce à la transformation des activités au moyen de la technologie;
- mettra en œuvre des initiatives de transformation en réponse à des contentieux électroniques (eDiscovery, cyberclassement, etc.);
- travaillera avec des organismes clients pour gérer la demande de services juridiques et les coûts de leur prestation grâce à l'amélioration des pratiques administratives;
- continuera de suivre de près les dépenses, la dotation, les coûts des voyages et les dépenses discrétionnaires.

Tout au long de l'année, le Ministère apportera des ajustements en conformité avec la Stratégie de modernisation du Ministère.

Programme 3.1 : Services internes



Description du programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation fédérale. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion de la pratique du droit, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services d'acquisition et services des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Cette activité de programme s'inscrit à l'appui des deux résultats stratégiques du Ministère. Les services et le soutien de qualité élevée fournis par les Services internes permettent au Ministère de réduire les risques au minimum et de soutenir les priorités gouvernementales.

Résumé de la planification

Le Programme des services internes continuera de soutenir la direction dans tout l'organisme. Il mettra en œuvre des changements opérationnels et appliquera des stratégies de gestion de l'effectif afin d'atténuer les risques du Ministère et de soutenir les priorités organisationnelles. Le Ministère harmonisera de façon stratégique ses ressources humaines et financières pour assurer l'efficacité continue de cette activité de programme.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-14	Dépenses prévues 2013-14	Dépenses prévues 2014-15	Dépenses prévues 2015-16
83,4	159,1	95,7	95,0

Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

2013-14	2014-15	2015-16
1 069	1 066	1 066

Points saillants de la planification

Le Programme des services internes soutient la réalisation des deux résultats stratégiques du Ministère : *un système de justice canadien équitable, adapté et accessible* et *des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement fédéral*. En 2013-2014, le Programme continuera de se restructurer tout en soutenant la priorité organisationnelle du Ministère qui est de « Gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts ».

Priorité : Gérer le changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts

Les Services internes contribueront à cette priorité organisationnelle en mettant en œuvre les changements organisationnels; pour ce faire, ils amélioreront les approches de gestion et de partage de l'information et les outils permettant de les réaliser; ils optimiseront l'utilisation des technologies de communication; ils renouvelleront les pratiques juridiques et administratives à l'appui de la prestation de services juridiques; et ils géreront le changement au moyen d'une stratégie intégrée axée sur la mobilisation des employés et des parties intéressées.

À l'appui de cette priorité, les Services internes s'investiront dans les dossiers et les activités clés ci-après :

- mettre en œuvre les changements organisationnels nécessaires pour regrouper les Services internes grâce à une approche intégrée de la gestion de la transition, à la

mobilisation et au perfectionnement des employés et à la consultation des parties intéressées;

- mettre en œuvre des projets sélectionnés pour leur capacité de transformer les processus administratifs grâce à de nouvelles façons de travailler qui font appel à l'utilisation d'outils numériques modernes pour créer, partager et gérer l'information en toute sécurité;
- contribuer aux initiatives du gouvernement du Canada, notamment la modernisation des sites Web qui servent le public, et transformer la publication sur le Web du Ministère au moyen d'un modèle centralisé;
- moderniser l'intranet du Ministère et s'efforcer d'établir un espace de collaboration pour les employés afin qu'ils interagissent et partagent de l'information;
- terminer et mettre en œuvre les initiatives de gestion de la pratique du droit axées sur l'application d'approches nationales de la gestion du risque juridique, l'évaluation des initiatives et projets de résolution des différends et la gestion de la qualité dans la prestation de services juridiques au gouvernement;
- moderniser les pratiques du droit et d'autres outils du Ministère en faisant appel à des technologies qui sont cohérentes avec les orientations du gouvernement du Canada;
- soutenir le plan d'action du Ministère relatif au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011, notamment la mobilisation et la reconnaissance des employés, le perfectionnement professionnel et l'avancement professionnel, tout en veillant à ce que l'équité en matière d'emploi et les langues officielles demeurent des priorités dans toutes les décisions en matière de ressources humaines;
- fournir de la planification et du soutien en matière de communication pour des initiatives ministérielles et gouvernementales clés, notamment des affaires de contentieux hautement médiatisées, de mesures législatives, des programmes et des initiatives internes hautement médiatisées;
- collaborer de près avec les ministères et organismes clients pour diffuser des messages cohérents dans l'ensemble du gouvernement.



Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

Comme partie prenante de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) du gouvernement du Canada, le ministère de la Justice contribue aux objectifs d'écologisation des activités du gouvernement dans ses activités de programme des Services internes. Le Ministère contribue aux objectifs suivants du thème IV de la SFDD :

- Équipement électronique et électrique excédentaire
- Réduction des unités d'impression
- Consommation de papier
- Achats écologiques
- Réunions écologiques

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités du ministère de la Justice en matière d'écologisation des activités du gouvernement, prière de consulter le tableau d'information supplémentaire Écologisation des activités du gouvernement.^{xiii}

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières

État consolidé prospectif des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette du Ministère

Pour l'exercice (ayant pris fin le 31 mars)
(en millions de dollars)

	Écart (\$)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des dépenses	(16)	1 115	1 131
Total des revenus	26	369	343
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	(42)	746	788
Situation financière nette du Ministère	53	(11)	(64)

État consolidé prospectif de la situation financière

Pour l'exercice financier (ayant pris fin le 31 mars)
(en millions de dollars)

	Écart (\$)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total du passif net	(89)	478	567
Total des actifs financiers nets	(44)	405	449
Dette nette du Ministère	(45)	73	118
Total des actifs non financiers	8	62	54
Position financière nette du Ministère	53	(11)	(64)

États financiers prospectifs

Les états financiers prospectifs sont disponibles sur le site web du Ministère.^{xiv}

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* est disponible dans le site Web du ministère de la Justice.^{xv}

- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- ▶ Écologisation des activités du gouvernement;
- ▶ Initiatives horizontales;
- ▶ Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles;
- ▶ Vérifications et évaluations internes à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*^{xvi}. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

SECTION IV : AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements pour la presse :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4207

Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements supplémentaires

Les renseignements suivants sont accessibles dans le site Web du ministère de la Justice :

- Le système de justice du Canada^{xvii}
- Lois et règlements codifiés du Canada^{xviii}
- Organigramme du ministère de la Justice^{xix}
- Programmes et initiatives du ministère de la Justice^{xx}
- Principales publications^{xxi}
- Carrières au ministère de la Justice^{xxii}

Notes de fin

ⁱ Ministère de la Justice Canada, <http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>

ⁱⁱ Ministre de la Justice et procureur général du Canada, <http://canada.justice.gc.ca/fra/mpg-mag/index.html>

ⁱⁱⁱ *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>

^{iv} Architecture d'alignement des programmes, <http://www.justice.gc.ca/fra/dept-min/pub/paa-aap/>

^v Un Canada sécuritaire et sécurisé, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>

^{vi} Un Canada sécuritaire et sécurisé, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>

^{vii} Un Canada sécuritaire et sécurisé, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>

^{viii} Budget principal des dépenses 2013-2014, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>

^{ix} Développement durable, <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/dd-sd/index.html>

^x Site Web de la Stratégie fédérale de développement durable, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/Default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>

^{xi} Site Web du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimfirst.gc.ca/>

^{xii} Quatre domaines de dépenses : affaires économiques, les affaires sociales, les affaires internationales et les affaires gouvernementales, <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2010-2011/cp-rctb-fra.asp>

- xiii Écologisation des opérations gouvernementales, http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/rpp/2013_2014/supp/eog-ggo.html
- xiv États financiers prospectifs, <http://www.justice.gc.ca/fra/dept-min/pub/rpp/2012/fofs-erp.html>
- xv Ministère de la Justice Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/rpp/2013_2014/supp/index.html
- xvi Dépenses fiscales et évaluations, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
- xvii Le système de justice du Canada, <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/just/>
- xviii Lois et règlements codifiés du Canada, <http://laws.justice.gc.ca/fr/index.html>
- xix Organigramme du ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/chart.html>
- xx Programmes et initiatives du ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/index.html>
- xxi Principales publications, <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/index.asp>
- xxii Carrières au ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/recru/index.html>